

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle polyvalente.

Sont présents : BOQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande informe les membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 16 mars sera communiqué prochainement et proposé à la signature à la séance du 11 mai prochain.

Délibération n°2021 -010 : Adhésion à un groupement de commandes pour une opération concernant l'installation de dispositifs de mesures et de télésurveillance sur les systèmes d'Alimentation en Eau Potable.

Monsieur DORE, responsable de mission à la MAGE (Mission d'Assistance et Gestion de l'Eau), Rapporteur, expose au Conseil municipal,

Une réunion technique a eu lieu en mairie de Vitrac le mardi 8 octobre 2020, en présence de Cantal Ingénierie & Territoires, concernant nos dispositifs de télésurveillance AEP.

Une délibération validant le projet (n°2020-045) a été prise en séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2020.

Vous connaissez déjà le principe de fonctionnement et l'intérêt de ce type de technologie qui nous permet d'être réactif en cas de problème, et de maîtriser le rendement de nos réseaux AEP à un niveau tout à fait acceptable. Pour garantir la performance de ce système de télésurveillance dans le temps, il est nécessaire de l'entretenir (remplacement des équipements vieillissants) et de le développer.

C.I.T. a présenté une estimation chiffrée concernant l'installation de dispositifs de comptage et de télésurveillance sur le réseau AEP communal, en tenant compte du matériel déjà existant. En ce qui concerne notre commune, le montant estimatif de ces travaux est évalué (en première approche) à un montant de 27 105 € HT. Il s'agit d'une part de renouveler certains équipements vieillissants (compteurs généraux antérieurs à 2015) et d'autre part de compléter le parc de matériel de sectorisation (compteurs en regards, vannes de sectionnement). En outre, cette estimation chiffrée inclus la mise en

place de capteurs anti-intrusion sur les réservoirs d'eau potable (respect des consignes Vigipirate).

D'autres communes du territoire de la Chataigneraie s'apprêtent (dans les jours à venir) à engager des marchés de travaux de même nature : Marcolès, Prunet, Saint Julien de Tournac.

Pour une efficacité accrue et une réelle économie d'échelle, ces collectivités (Prunet, Marcolès, Vitrac, Saint Julien de Tournac) peuvent se rassembler sous la forme d'un groupement de commandes. CIT (en tant qu'AMO) rédigera les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises et accompagnera les collectivités pour la consultation de sociétés spécialisées. CIT élaborera ensuite les dossiers de demande de subvention de chaque collectivité membre du groupement (notamment pour l'Agence de l'eau Adour Garonne susceptible d'apporter jusqu'à 50% de subventions). Puis CIT assurera la coordination et le suivi des travaux, ainsi que le suivi administratif et financiers de ces marchés.

Dans cette hypothèse de groupement de commande, la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne pourrait avoir un rôle de coordonnateur (faciliter la consultation des entreprises à travers un appel d'offre unique, analyse des offres). Après attribution du marché de Télésurveillance à une entreprise spécialisée, chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution de son marché pour ses propres besoins et paiera directement les factures qui lui incombent.

Ainsi, cette mise en commun des moyens des collectivités du territoire, en lien avec la communauté de communes et CIT, pourra répondre de manière optimale aux besoins des acteurs concernés.

Considérant les possibilités de co-financement actuellement envisageables, et considérant l'importance d'une amélioration de la gestion de la ressource en eau sur notre territoire au vu du contexte de réchauffement climatique et des sécheresses qui se succèdent, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie et vous est proposée.

Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne comme coordonnateur. Cette dernière est notamment chargée de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations liés à l'opération.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le ou les marchés considérés au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de leur bonne exécution.

La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission de la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des entreprises par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans la convention jointe et dans les marchés correspondants.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la commune de Vitrac contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, et à notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Engage la commune à payer les prestations du ou des marchés correspondants pour la part lui incombant,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération n°2021 -011 : Vote des taux d'imposition des taxes directes 2021

Madame Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2331-3 du CGCT et 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit délibérer annuellement sur les taux des impositions directes à percevoir.

Ainsi, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition en **2021** que ceux appliqués en 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 46.20 % (dont 23.56 % de taux départemental, compensant la perte de la taxe d'habitation)
- Taxe foncière (non bâti) : 123,11 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE cette proposition et DECIDE de maintenir pour **l'année 2021** les taux d'imposition énumérés ci-dessus.

Délibération 2021-012 : Vote du Budget Primitif 2021

Madame Le Maire présente un projet de Budget Primitif pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, chapitre par chapitre et article par article arrête, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 aux sommes ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	349 712.00 €	349 712.00 €
Investissement :	474 312.44 €	474 312.44 €
TOTAL	824 024.44 €	824 024.44 €

Délibération 2021-013 : Réalisation d'un emprunt, financement investissement remboursable sur une durée de 15 ans

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de contracter un emprunt pour le financement des travaux d'investissement suivants :

Aménagement et sécurisation de la Traverse du Bourg – RD 66

Une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires a été faite pour un montant de 80 000.00 Euros, remboursables sur 10 ou 15 ans. Certains d'entre eux n'ont pas donné suite car ne proposent plus d'emprunts aux collectivités.

Après analyses des propositions, Madame Le Maire propose de contracter un prêt sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole Centre France.

Montant : **80 000 €**

Taux d'intérêts : **0.61 %**

Durée : **15 ans**

Périodicité : **Trimestrielle**

Echéance constante : **1 398.28 €**

Frais de dossier : 80 Euros

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt pour le financement des travaux énumérés ci-dessus.

Considérant que les clauses et conditions proposées par l'établissement bancaire sont de nature à préserver les intérêts de la Commune de VITRAC et à assurer la réalisation de l'emprunt dans les conditions conformes aux instructions en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions fixées ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt ;
- **S'ENGAGE** à inscrire pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire les sommes nécessaires au paiement au budget primitif de chaque année.

Délibération 2021-014 : Réalisation d'un court terme – Avance de subvention

Pour l'opération « *Aménagement et sécurisation de la Traverse du Bourg – RD 66* », des subventions (Fonds Cantal Solidaire, DETR, Conseil Régional sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal, pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions, décide à l'unanimité, de contracter auprès de la caisse de Crédit Agricole, un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 114 000.00 €uros émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe : **0.20 %**
- Durée : **1 an**
- Prélèvement in fine du capital et des intérêts
- Frais d'intérêts : **228.00 €uros**
- Frais de dossier : **0 €uros**

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 février 1989, ce court terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilité, s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte 519 du Compte de Gestion.

Madame Le Maire est chargée de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Questions diverses

*Tour du Cantal cycliste Cadets : Le Vélo Club Maursois nous avait informé du passage du Tour du Cantal Cadets le samedi 17 avril 2021 ; au vu de la pandémie liée au Covid-19, cette manifestation est reportée au dimanche 12 septembre 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

*Visite du parc Eolien de Saint-Saury : Dans le cadre du projet éolien commun aux communes de Saint-Mamet La Salvetat, Boisset et Vitrac, la société ABO WIND propose 3 dates pour cette visite conjointe : les 8 mai, 15 mai et 22 mai. La date retenue est le samedi 8 mai 2021.

*Campagne de vaccination : Un point est fait sur les contacts entrepris pour la vaccination anti-covid, à ce jour toutes les personnes de plus de 75 ans désireuses de se faire vacciner ont obtenu un rendez-vous avec l'aide de leurs référents qui sont les membres du CCAS (élus et Bénévoles).

*Centrales de production d'Electricité renouvelable : Monsieur Jean-Paul TIERLE demande s'il peut transmettre aux membres du conseil municipal des informations relatives à la réalisation une Société coopérative d'intérêt collectif pour investissement d'installations photovoltaïques sur le territoire du « Queyras ». L'objectif de cette installation est de devenir autonome sur un territoire sur la base du photovoltaïque. Les conseillers municipaux ont donné leur accord pour cette transmission

Prochain conseil municipal :

- Mardi 11 mai 2011 à 20h30. Monsieur Michel TEYSSÉDOU sera invité pour exposer aux membres du conseil municipal le fonctionnement des services de la Communauté de communes « Chataigneraie cantalienne » ainsi que les projets d'investissement

Fin de séance : 21h45

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	